



garde d enfants et pension alimentaire

Par **didierventuraa**, le **17/07/2012** à **15:18**

je demande du soutiens je suis dans une situation deplorable j ai mon ex compagne qui est partie du domicile le 17 juillet 2011 avec nos deux filles aujourd'hui de 18mois et 4ans en m'accusant de violence elle a balloté les enfants adresse sur adresse sans savoir où elles étaient elles me les ont ramené 10 jrs après pour le weekend en me faisant signer un papier stipulant qu'elles les récupèrent le dimanche au soir ce dimanche je lui ai informé qu'elles prendraient les petites quand elle aurait un domicile et qu'elle pourrait en attendant les voir quand elle le désire et j'ai dû faire appel à la gendarmerie vu sa violence et éviter d'être accusé j'ai gardé mes enfants ensuite jusqu'à sa requête au mois de novembre à savoir tous les weekends et mercredi selon sa convenance sachant qu'on avait consenti une demande mutuelle en garde alternée elle a changé d'avis puisque elle ne pourrait pas bénéficier d'une pension alimentaire à la hauteur de ces exigences à l'audience au mois de février j'ai été pris pour goujat violent sans aucune preuve et d'avoir séquestré mes enfants et de les mettre dans un état d'angoisse sachant que ce jour-là mes parents étaient là avec mes filles j'ai été jugé par un magistrat incompétent constaté par les avocats puisque elle a été retirée de toute audience 15jrs après ma condamnation a été révélée au mois de février à savoir 760€ par enfants soit 1520€ de pension alimentaire et une rétroactive du premier juillet 2011 alors même qu'elle était partie le 17 soit une somme avoisinant les 16000€ et bien évidemment une garde classique j'avais une attestation de mon employeur voulant me donner un arrangement d'horaire pour la garde des attestations de mon entourage stipulant que je m'occupais très bien de mes enfants vu mes salaires actuels de 1700€ brut je ne peux verser cette somme je suis conscient des besoins de mes filles et je donne 600€ par mois qui ne lui suffit pas elle perçoit actuellement avec les aides 2100€ par mois elle a fait parvenir un huissier chez moi je suis à ce jour saisi sur salaire et mon compte gelé c'est une honte sachant qu'elle a vidé juste après son départ les comptes de mes filles que j'approvisionnais tous les mois à savoir 3000€ elle a réussi à vider le miens 11000€ je vis aujourd'hui avec le rsa et des charges énormes au secours!